

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2009

**Rapporteur : Monsieur
GRAMOULLE**

N° 9 DDC 9.10

**LE PÔLE MAX JACOB : UNE RUCHE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
PROJET, SCÉNARIO ET PLAN D'INVESTISSEMENT**

La volonté de créer un nouveau pôle culturel et artistique à Quimper a été affirmée lors des Etats généraux de la culture, le 29 novembre 2008. L'ambition qui l'accompagne repose sur l'idée de créer un lieu de travail et d'échanges entre les cultures, un lieu dynamique d'expérimentation de projets artistiques, un lieu de vie largement ouvert sur la cité.

Ce pôle répond ainsi à la nécessité de concevoir les politiques publiques de la culture dans le cadre d'une démarche d'agenda 21 qui met au cœur des processus la participation des personnes et les interactions entre les cultures comme sources d'émancipation et de développement du Vivre ensemble. A cet effet le respect de toutes les cultures, elles-mêmes respectueuses des droits culturels de chacun (cf. Agenda 21 de la culture et Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'Unesco), est retenu comme principe fondateur de ce projet collectif.

Les acteurs qui ont ainsi souhaité s'investir dans cette démarche d'élaboration de ce nouveau pôle sont dans l'ordre alphabétique : le Bagad Kemper, le Conservatoire de musique et d'art dramatique, l'Ecole supérieure d'art, les Polarités, Espace Digital Sporadique, la Galerie Artem, les Maisons Pour Tous, les Polarités, la Scène nationale, Ti Ar Vro, Très Tôt Théâtre.

Le projet de ce nouveau pôle : une ruche artistique et culturelle

Le cabinet abcd, retenu par la Ville de Quimper, a élaboré le projet culturel et artistique de ce nouveau pôle dans le cadre d'une concertation très importante avec les acteurs cités ci-dessus ainsi que la Ville de Quimper. De nombreux groupes de travail ont ainsi été organisés ainsi que des visites et des rencontres avec des chefs de projets.

A l'image des nouveaux lieux culturels qui émergent dans de nombreuses villes (Le Channel à Calais, LU à Nantes, les maisons folies à Lille, La Belle de Mai à Marseille etc...), ce pôle sera dédié aux artistes et aux pratiques culturelles avec l'ambition particulièrement

affirmée ici de favoriser la liberté de choix des personnes pour appuyer leur volonté d'élargir leur univers culturel.

Pour rendre possible les expérimentations, le projet comprendra des espaces de travail et de répétition dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, des espaces de rencontres, de débats, de performances et d'exposition, des espaces de diffusion de spectacles et de concerts selon différentes formes, ainsi que des espaces d'accueil et de convivialité.

Les missions de ce pôle reposent ainsi sur l'accompagnement des pratiques culturelles notamment dans le domaine de la musique, la réalisation de projets artistiques, la diffusion de spectacles et de concerts, l'organisation d'exposition et de performances ainsi que d'actions culturelles et de médiations.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, certains acteurs seront présents sur le site au quotidien, tels que les Polarités, Très Tôt Théâtre, Ti Ar Vro, le Bagad Kemper, tandis que d'autres y viendront pour des activités régulières et des projets particuliers, comme le Conservatoire de musique et d'art dramatique, l'Ecole supérieure d'art, la Scène nationale, la galerie Artem, Espace digital sporadique, les Maisons Pour Tous. Il est ainsi bien entendu que d'autres acteurs non cités ici pourront également mener des projets sur ce pôle dédié à l'expérimentation.

Ce projet repose sur une démarche collective des acteurs afin de poursuivre l'ambition de créer un lieu de culture en interconnexion avec la cité et les réseaux qui la traversent.

Ce sens collectif a été formalisé par les acteurs dans le cadre d'un protocole d'accord éthique (élaboré avec Jean-Michel Lucas, spécialiste des politiques culturelles et des démarches agenda 21). Ce protocole définit les valeurs communes du pôle tant pour les acteurs, que pour la Ville et les citoyens. Il pose les principes de collaboration et de concertation au sein du Pôle. Son contenu se trouve en annexe à cette délibération.

Cette concertation prend la forme d'une gouvernance qui réunit les acteurs du pôle avec la Ville de Quimper.

Scénario technique

Localisée sur le site du Théâtre Max Jacob, ce pôle intègre également l'ancienne école Louis Pasteur, l'actuelle Maison des jardiniers, l'ancien gymnase et les abords avec notamment un jardin inscrit. Deux autres bâtiments présents par ailleurs sur ce pôle sont destinés à être entièrement détruits pour des raisons de vétusté : la crèche et une maison des associations.

Au regard du projet synthétisé ci-dessus, le cabinet abcd a élaboré le scénario technique et en a évalué le coût en investissement.

Le coût en investissement de ce scénario s'élève à 14 227 067 euros TTC.

Cette opération globale va être réalisée en deux tranches :

A : la première tranche : elle s'élève à 7 626 178 € TTC et est réalisée d'ici la fin 2013.
Elle intègre :

- la construction d'un nouvel équipement pour répondre aux besoins des pratiques musicales, en particulier dans le domaine des musique amplifiées, et permettre de réaliser des projets transversaux liés spectacle vivant avec : 5 studios et une cabine de DJ (3 studios de 30 m², 1 studio de 60 m², un studio MAO), une salle de 150 m² pour les pratiques collectives et les projets transversaux, 4 salles de cours (3 salles de 20 m² et 1 salle de 60 m² pour les percussions), des locaux techniques et de stockage ainsi que les locaux pour l'administration des Polarités. Ce bâtiment neuf dispose d'une surface globale de 755 m².

- la réhabilitation de la Maison des jardiniers pour accueillir deux espaces de 100 m² chacun de travail, de performances, d'expérimentation et d'exposition dans le domaine principalement des arts plastiques ainsi que la restauration des deux pavillons pour la Direction des espaces verts.

- la restructuration du bâtiment de l'ancien Greta pour loger les administrations de Très Tôt Théâtre, du Pôle Max Jacob, des espaces d'accueil, d'informations et de réunions ainsi que le lieu de vie et de convivialité.

- le traitement des abords et des aires techniques.

B : la seconde tranche : elle correspond à un coût de 6 600 889 € TTC et concerne la réhabilitation du Théâtre Max Jacob.

Ces travaux permettront de faire de ce théâtre un lieu de diffusion fonctionnel, accessible aux personnes en situation de handicaps, adapté à toutes les esthétiques et en particulier à la diffusion de concerts de musiques amplifiées. Cette seconde phase commencera à la suite de la première.

Cette opération globale suppose enfin d'accueillir les ateliers des étudiants de 4^{ème} et 5^{ème} années de l'Ecole supérieure d'art au sein de locaux vacants en centre ville, à partir de septembre 2011.

Enfin, une recherche de financements d'autres partenaires publics est d'ores et déjà en cours. Il est ainsi attendu un soutien de 600 000 € du Conseil régional dans le cadre du contrat de pays ainsi qu'un accompagnement financier du Conseil général intégré au Contrat de territoire.

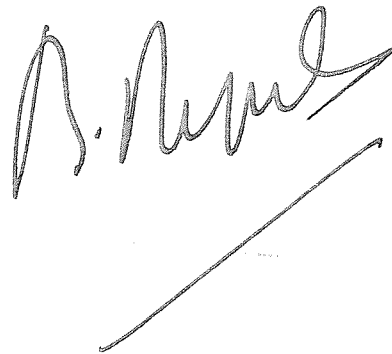
Le Conseil régional, la DRAC de Bretagne et le Conseil général seront par ailleurs sollicités au titre de la restauration de monuments inscrit pour le Théâtre Max Jacob.

Après avoir délibéré (2 abstentions ; une voix contre ; 44 voix pour), le conseil municipal décide :

1 - de valider le coût global en investissement du scénario du projet du Pôle Max Jacob, soit 14 227 067 euros TTC ainsi que le calendrier de réalisation en deux phases ;

2 - d'autoriser le maire à signer le protocole d'accord éthique et à solliciter des subventions auprès des différents partenaires publics.

Le maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Naud', written over a horizontal line.